Décédé à Toulon le 2 mai 1953 J. Boul

Chtg 70

Du Dix-septième jour du mois d'Aout mil huit cent soixante-quatorze à six heures du soir

N° 18

Acte de Naissance de François Marie Vitel né le Dix-sept Aout à trois heures du matin fils légitime de François Marie Vitel âgée de trente-cinq ans, profession de Marchand

et de Marie Ollivier âgé de trente-trois ans, profession de Ménagère demeurant à Lannebert

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

François Marie Vitel.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe masculin

La déclaration de la naissance a été faite par François Marie Vitel, père de l'enfant âgé de trente-cinq ans, profession de Marchand demeurant à Lannebert

Premier témoin, Tilly Claude âgé de soixante-neuf ans, profession de Cultivateur demeurant à Lannebert

Second témoin, François Marie Lejeune âgé de trente-cinq ans, profession de Instituteur demeurant à Lannebert

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré ne savoir signer excepté les témoins

Lejeune Claude et Tilly

Constaté suivant la loi, par moi, Gilles Pierre Maire & Officier de l'Etat civil soussignant,

Gilles Pierre maire

Mil neuf cent huit
Inscrit à la mairie de Toulon
Vitel François Marie dont la naissance
est constatée et [illegible] contracté mariage avec
Louis Toussaint
Dont mention [illegible] du tribunal de
St BRIEUX, le 4 mars 1953 [illegible]
le 2 mai 1953

Propriété du Conseil général des Côtes-d'Armor. Reproduction strictement réservée à l'usage privé du copiste et non destinée à une utilisation collective. Pour tout autre usage, contacter le Conseil général des Côtes-d'Armor.